

COMITÉ DE PILOTAGE COMPOSÉ DE:

LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (DREAL PACA) est le service déconcentré du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie chargé de piloter et de décliner les politiques de développement durable sur le territoire régional.

Au sein de la DREAL, le service biodiversité, eau et paysages a pour mission principale la préservation du patrimoine naturel et paysager, exceptionnel en région PACA.

Pour préserver ce patrimoine naturel, ces paysages et la biodiversité, la DREAL améliore, organise et partage la connaissance de la biodiversité, de l'eau et des paysages à partir de différents outils comme SILENE, le bulletin hydrologique ou les atlas départementaux du paysage.

Elle pilote et met en œuvre avec les acteurs locaux le réseau Natura2000 et les politiques de l'eau, des sites, des paysages et de la publicité, de la biodiversité, des milieux marins et littoraux.

Toutes ces activités visent à la préservation de notre environnement.

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau.

Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques avec un défi partagé : sauver l'eau !

Pour agir, elle perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau. L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour des actions de préservation des milieux aquatiques, dont la protection de zones humides fait partie.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

<http://www.eaurmc.fr>

LE PÔLE-RELAIS LAGUNES MÉDITERRANÉENNES fait partie du réseau des Pôles-relais Zones Humides, créés en 2001 dans la lignée du 1er Plan national d'action en faveur des zones humides. Depuis 2014, les Pôles-relais bénéficient d'un label national pour leur promotion d'une gestion durable et leur action de diffusion et d'échange de connaissances.

Dispositif innovant au service des acteurs des milieux lagunaires, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes est coordonné par la Tour du Valat en PACA et s'appuie sur le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Sa mission : encourager une gestion durable des lagunes par l'animation d'un réseau d'acteurs, la mutualisation des connaissances et bonnes pratiques, la sensibilisation des publics.

Son territoire d'action : les lagunes et leurs zones humides périphériques, ces étangs littoraux qui forment un chapelet sur 130 000 hectares.

www.pole-lagunes.org

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES:

couverture, éditorial, trombinoscope, troisième de couverture et pages 9, 17, 29, 31 et 32: Nathalie Barré/Pôle-relais lagunes méditerranéennes. Pages 1, 7, 8 et 21: Luc Talassinou/DREAL PACA. Page 23: Jean-Yves Vougeres/DREAL PACA